



VILLE DE MENTON  
URBANISME

# AVIS ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté municipal n°14/25 en date du 17 mars 2025 il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Menton du 07 avril 2025 au 09 mai 2025 inclus dont l'objet est :

Le dossier de révision générale du P.L.U., les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Menton, 17 rue de la République, 06500 Menton, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, pendant toute la durée de l'enquête jusqu'au vendredi 09 mai, 16h00.

Le dossier sera consultable sur le site de la ville de Menton : [www.menton.fr](http://www.menton.fr)

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie papier, à leurs frais, par demande formulée auprès de la Mairie.

Des informations concernant cette procédure de révision du P.L.U. peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la mairie.

Chacun pourra consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête,
- par écrit en les adressant à Madame le commissaire-enquêteur, 17 rue de la République, 06500 Menton, jusqu'au 09 mai 2023 à 16 heures (le cachet de la poste faisant foi),
- par courriel à l'adresse : [enquetepublique@ville-menton.fr](mailto:enquetepublique@ville-menton.fr), jusqu'au 09 mai 16 heures.

Madame Françoise HENNETEAU désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nice se tiendra à disposition du public et recevra en mairie de Menton, 17 rue de la République, 06500 Menton, les :

- Lundi 07 avril 2025 de 10 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures,
- Mercredi 16 avril 2025 de 10 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures,
- Mercredi 23 avril 2025 de 10 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures,
- Vendredi 09 mai 2025 de 10 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures,

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur établira un rapport et ses conclusions. Une copie de ce rapport sera tenue à la disposition du public à la mairie, 17 rue de la République 06500 Menton, et disponible sur le site internet, ce durant un an.

Le conseil municipal, après avis des personnes publiques associées, enquête publique et avis du commissaire enquêteur, se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Menton.

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à monsieur le maire*

MAIRIE DE MENTON B.P. 69 06502 MENTON CEDEX

☎ 04-92-10-50-00 📠 04-92-10-50-06 - Internet : [www.menton.fr](http://www.menton.fr) - ✉ [mairie@ville-menton.fr](mailto:mairie@ville-menton.fr)